

Vous avez besoin d'être accompagné dans vos démarches de la vie quotidienne ?

Vous n'avez pas de matériel informatique, ni d'accès à internet pour réaliser vos démarches depuis chez vous ?



Découvrez notre offre d'accessibilité aux différents SERVICES PUBLICS DE LA MARNE

Maisons de services au public



Points numériques



**Mairies équipées d'un
dispositif
de recueil**



PRÉFET
DE LA MARNE

<http://www.marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire/es-aux-services-du-quotidien/Schema-d-amelioration-de-l-accessibilite-des-services-au-public>

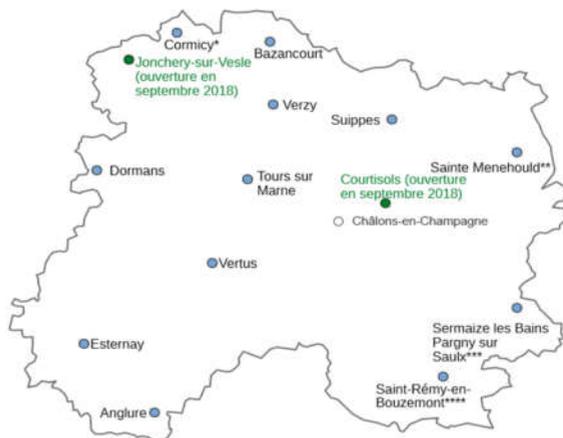
Réseaux des Maisons de services au public (MSAP) dans la Marne



Les MSAP sont des structures qui permettent d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives auprès des opérateurs nationaux et locaux.

Un lieu unique pour répondre à des demandes variées.

A ce jour, il existe 12 MSAP dans le département.



* Cormicy : 1 antenne Villers-Franqueux
** MSAP de Sainte Menehould : 3 antennes Givry en Argonne, Vienne le Château et Ville sur Tourbe
*** MSAP de Sermaize les Bains, Pargny sur Saulx : 3 antennes Vanault-les-Dames, Vitry-en-Perthois et Saint Amand-sur-Fion
**** MSAP de Saint-Rémy-en-Bouzemont : 1 antenne Thiéblemont-Faremont

THÉMATIQUES

Famille
Social / Santé
Emploi
Retraite
Énergie
Accès au droit
Démarches en ligne



PRÉFET
DE LA MARNE

Vous trouverez toutes les informations utiles sur les MSAP à l'adresse suivante :

<https://www.maisondeservicesaupublic.fr>



Points numériques

La délivrance des titres relatifs aux droits à conduire un véhicule est désormais totalement effectuée par voie dématérialisée.

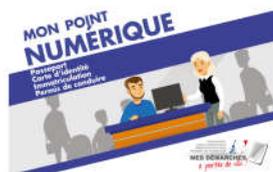
Vous ne disposez pas d'un accès internet et de matériel informatique, vous pouvez utiliser un point numérique:

un ordinateur et un accès à internet

un scanner et une imprimante

un accompagnement du médiateur numérique présent sur place.

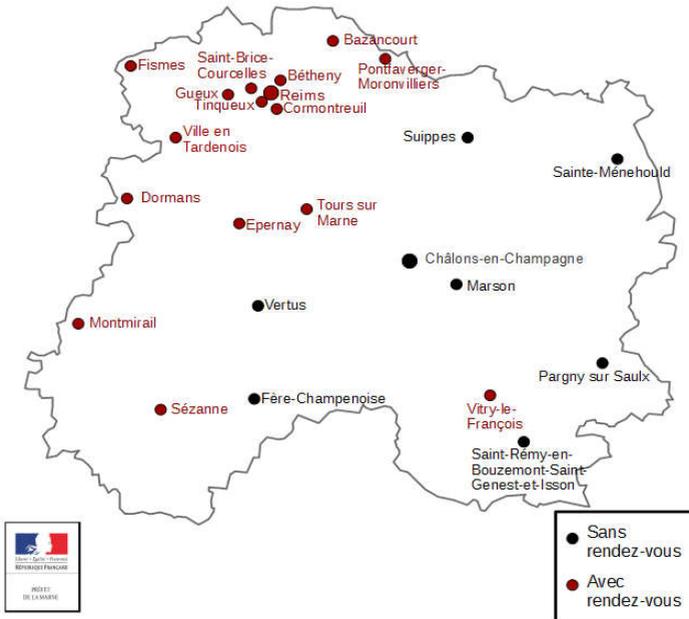
Il y a 4 points numériques dans le département.





Mairies équipées d'un dispositif de recueil

Vous souhaitez faire ou renouveler une carte d'identité ou un passeport. 24 mairies du département sont équipées d'un dispositif de recueil, pour effectuer vos démarches.



Vous pouvez effectuer une pré-demande en ligne à l'adresse suivante:

<https://www.passeport.ants.gouv.fr/>



PREFET
DE LA MARNE